

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

À cette séance ordinaire tenue le 15 octobre 2019 sont présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2019-10-15-205

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2019-10-15-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2019-10-15-207

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 15 octobre 2019 au montant de 237 899.33\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2019

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	8 688.69 \$
2	Telus	1 326.74 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	49.43 \$
6	Xplornet, Aq.PM.: 57.48\$ Aq.SC: 114.96\$	172.44 \$
7	Visa Desjardins: Mun.: 2.00\$, Loisirs: 109.25\$	111.25 \$
8	Salaires nets des Élus, septembre	2 555.19 \$
9	Salaires nets des Employés, septembre	17 969.64 \$
10	Salaires nets des Pompiers, sept., gardes, entretiens, 1 sortie (Alarme Maison des Pionniers, pratiques, travail administratif: Patrick Auger :17½ hres, Mathieu Champagne: 3¼hres	2 243.87 \$
11	Ministre du Revenu du Québec, remise sept.	8 665.67 \$
12	Receveur Général du Canada, remise sept.	3 501.45 \$
13	REER, cotisations, sept.	2 112.06 \$
14	Financière Manuvie, ass. collective, sept. JG.#1972	2 830.41 \$
15	Canadien National, août	496.00 \$
16	MRC Portneuf, quote-part 3ième vers	23 780.00 \$
17	Syndicat des producteurs de bois, adhésion	22.80 \$
18	Commission Scolaire de Portneuf, protocole d'entente, gymnase 01-01 au 30-06-19 Loisirs: 680.97\$, bibliothèque: 01-01 au 30-06-19, Mun.: 1423.05\$	2 104.02 \$

19	Société Mutuelle de Prévention, mise à jour localisation des flocages et calorifuges échantillonnage Aq.SC Résol: 2019-09-10-128	2 069.55 \$
20	Gaétan Hardy, remb. crédit au compte du contribuable	229.62 \$
21	Marie-Thérèse Laquerre, remb. crédit au compte du contribuable	677.64 \$
22	Comité St-Casimir 2000, réf: Résol: 2011-05-09-116	3 000.00 \$
23	Marie Bélisle, remb. Fact. Co-Op, Embelliss.	14.32 \$
24	PJ Service Mécanique Inc. essence gazon et réparer pneu tondeuse août: 61.62\$, essence sept.: 638.91\$	700.53 \$
25	OMHGP, contribution déficit au 31-12-2018, rés: 2019-09-09-199	7 600.00 \$
26	Nordmec Construction Inc. Retenue contractuelle travaux correctifs pour la désinfection usine Aq.SC. Rés: 2019-09-09-201	21 169.29 \$
27	Société Plan de Vol Inc. 2ième vers. logiciel sécurité civile. Rés: 2018-12-10-258	5 995.95 \$
28	Marché Richelieu, Mun.: 12.46\$, Loisirs: 438.53\$	450.99 \$
29	Garage Conrad Audet, essence mun.: 497.05, incendie: 157.02\$	654.07 \$
30	ADN Communications, hébergement site internet	430.01 \$
31	9228-5931 Québec Inc. location copieur 21-10-19 au 20-01-20	425.40 \$
32	Ministre des Finances, 2ième vers. SQ	48 057.00 \$
33	Stantec, ajout d'un groupe électrogène centre paroissial, sécurité civile municipalité, 2ième vers. résol: 2019-07-08-151	780.21 \$
34	Entreprises Électro-Paul Inc. débranchement chambre froide cuisine centre paroissial, Loisirs	97.73 \$
35	Réseau Biblio. Fournitures bibliothèque	123.08 \$
36	Keven Allard, remb. act. ext. hockey Kelly, Loisirs	95.00 \$
37	Courrier de Portneuf, avis appel d'offres pour barrage et conduite d'adduction Aq.SC	266.06 \$
38	Univar, aluminate de sodium, Aq.SC	4 323.07 \$
39	Librairie Pantoute, volumes bibliothèque	303.92 \$
40	Richard Équipement, fournitures de bureau	274.25 \$
41	Katy Grandbois, frais déplacements Mun.: 25.20\$, Loisirs: 40.72\$	65.92 \$
42	Municipalité St-Ubalde, autobus sortie camp de jour, Loisirs	91.98 \$
43	Simetech Environnement Inc. Vidange des bassins Aq.SC, Résol: 2019-03-11-053	42 975.79 \$
44	Pharmacie St-Casimir	8.94 \$
45	Augustin Perron Enr. Réparation toile tempo PP-3, assainissement	40.24 \$
46	Coop Novago, Mun.: 1780.83\$. Loisirs: 66.34\$	1 847.17 \$
47	Notarié Inc. Hon. Profess. Acquisition lot: 5902635, Résol: 2019-07-08-154	999.47 \$
48	Ville St-Marc-des-Carières, entraide incendie 12 août (370 Boul. de la Montagne): 979.88\$, entraide 8 juin (Rue Notre-Dame): 1524.57\$	2 504.45 \$

49	CTM Québec Inc. pièces et entretien d'équipements incendie	941.25 \$
50	Ghislain Élement, remb. act. ext. hockey Mavrik, Loisirs	95.00 \$
51	Véronique Naud, remb. act. ext. hockey Alex et Zach, Loisirs	190.00 \$
52	Lafrenière Tracteurs, réparation tondeuse Orsi	548.08 \$
53	René Savard, frais déplacements 10-07 au 24-09-19	117.20 \$
54	Kemira, sulfates ferriques Aq.SC.	6 999.11 \$
55	Automatisation JRT, remplacement filtres Aq.SC et AqPM	220.35 \$
56	Les Entreprises St-Ubalde Inc. entretien route du Gîte	313.78 \$
57	Les Équipements Lapierre, préfiltres Aq.PM	851.45 \$
58	Mini-Mix St-Basile Inc. pierre pour muret rue Lacoursière	638.11 \$
59	Vohl, pièce pour 1 compteur d'eau Aq.SC: 17.19\$, pièces pour réparation tondeuse Orsi: 4.60\$	21.79 \$
60	Garage Ghislain Tessier, entretien camion F-150	126.75 \$
61	Sports Plus St-Casimir, réparation scie à béton: 118.35\$, réparation pompe Aq.SC: 34.44\$	152.79 \$
62	Équipements Paquet, location toilette parc Godin 20-08 au 30-09, Embellissement	286.13 \$
63	Matériaux Audet, ballast pour resto quilles, Loisirs: 40.19\$, pièces aqueduc en inventaire, Mun.: 17.28\$	57.47 \$
64	Réal Huot Inc. matériel aqueduc et égout nouvelle résidence rue Fleury	736.90 \$
65	Postes Canada, avis soirée des bénévoles	108.04 \$
66	Eurofins Environnex, analyses d'eau potable et usée	597.48 \$
67	Sports InterPlus Inc. filet hockey, Loisirs	218.40 \$
68	Sable Marco, asphalte froid	604.77 \$
69	Trophées Danielle Enr. 2 cadres soirée des bénévoles Mun.: 35.07\$, 3 trophées rallye auto, Loisirs: 32.77\$	67.84 \$
70	Patrick Tessier, déprédation de castors, 14-08, 17-18-20 sept.	950.00 \$
71	Purolator, envoi Aq.PM	5.39 \$
	TOTAL DU MOIS:	237 899.33 \$
	Municipalité:	221 833.71 \$
	Loisirs:	3 505.71 \$
	Incendie:	6 263.51 \$
	Embellissement	300.45 \$
	Sécurité civile	5 995.95 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois d'octobre 2019.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Danielle D. DuSablou invite la population à venir assister au 5 à 7 des bénévoles, le 25 octobre ainsi qu'au Salon des artisans les 2 et 3 novembre prochains. Par la suite, elle souligne le 60^e anniversaire d'adhésion de Mme Louiselle Soulard à l'ordre des Filles d'Isabelle. Elle termine en résumant les grands thèmes traités lors du dernier congrès de la FQM.

M. André Filteau nous informe que la Table de concertation des aînés de Portneuf tiendra son assemblée générale annuelle le 24 octobre prochain. Par la suite, il nous informe que la bibliothèque expérimente un nouvel horaire afin de permettre aux élèves de l'école d'avoir accès aux volumes en dehors des heures de cours.

M. Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué une seule sortie au cours du mois de septembre.

M. Raymond Beaudoin nous informe que le rallye automobile a connu un franc succès dimanche dernier avec la participation de 109 personnes (30 véhicules).

M. Denis Naud nous dresse un topo du projet de reconstruction du barrage (prise d'eau) et de la conduite d'amenée situés à Saint-Thuribe.

M. Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

M. Dominic Tessier Perry nous résume la rencontre que le conseil a tenu avec le député de Portneuf, M. Vincent Caron, ainsi que des démarches entreprises pour obtenir un nouveau pont en face de l'église. Il termine en indiquant que la RRGMRP a changé d'entreprise pour la collecte des matières recyclables.

2019-10-15-208

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2019-10-15-209

ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 ET VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT qu'un avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché le 10 septembre dernier aux endroits prescrits;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne visée n'a signé de demande de participation à un référendum;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 183-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 et visant à assurer la concordance avec le Règlement numéro 389 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf soit adopté sans changement.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE CONCERNANT LES PÉNALITÉS RELATIVES AUX DISPOSITIONS SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 184-2019 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie concernant les pénalités relatives aux dispositions sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but de rectifier les pénalités prévues au

règlement concernant les dispositions ayant trait aux nuisances, à la paix et au bon ordre. Il vise plus particulièrement à corriger les montants d'amendes prévus au premier alinéa de l'article 8.3.6 de façon à ce qu'ils correspondent à ceux indiqués au tableau synthèse des pénalités apparaissant à l'annexe 8.1.

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du projet de Règlement numéro 184-2019 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie concernant les pénalités relatives aux dispositions sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

André Filteau, conseiller

2019-10-15-210

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT AU MONTANT DE 710 000\$ / RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 99-2010 ET 179-2019

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	15 octobre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 octobre 2019
Montant :	710 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 octobre 2019, au montant de 710 000 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF		
30 800 \$	2,76000 %	2020
31 600 \$	2,76000 %	2021
32 500 \$	2,76000 %	2022
33 400 \$	2,76000 %	2023
581 700 \$	2,76000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,76000 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
30 800 \$	2,20000 %	2020
31 600 \$	2,25000 %	2021
32 500 \$	2,30000 %	2022
33 400 \$	2,35000 %	2023
581 700 \$	2,40000 %	2024
Prix : 98,14400		Coût réel : 2,82843 %
3 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
30 800 \$	2,83000 %	2020
31 600 \$	2,83000 %	2021
32 500 \$	2,83000 %	2022
33 400 \$	2,83000 %	2023
581 700 \$	2,83000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF pour son emprunt par billets en date du 21 octobre 2019 au montant de 710 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 99-2010 et 179-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT
DE 710 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 OCTOBRE 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Casimir souhaite emprunter par billets pour un montant total de 710 000 \$ qui sera réalisé le 21 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
99-2010	206 800 \$
179-2019	503 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 99-2010 et 179-2019, la Municipalité de Saint-Casimir souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 octobre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	30 800 \$	
2021.	31 600 \$	
2022.	32 500 \$	
2023.	33 400 \$	
2024.	34 100 \$	(à payer en 2024)
2024.	547 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 99-2010 et 179-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2019-10-15-212

ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Casimir reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan municipal de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le plan municipal de sécurité civile préparé par la Société Plan de Vol inc. soit adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan municipal de sécurité civile.

D'ABROGER tout plan municipal de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

2019-10-15-213

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et d'aucun pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2019-10-15-214

AUTORISATION DE TRAVAUX EN REGARD DE LA RÉSERVE D'EAU SOUTERRAINE POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE RAPIDE SUD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Casimir a adopté la résolution 2019-08-12-177 en regard de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Anne-de-la-Pérade ne pourra pas procéder cette année à ses travaux dans le rang du Rapide Nord compte tenu des travaux majeurs qui seront réalisés dans ce secteur par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Anne-de-la-Pérade serait ouverte à réaliser les travaux dès cet automne dans le rang du Rapide Sud à l'intérieur des limites municipales de Saint-Casimir;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D.DuSalbon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à procéder aux travaux dans l'emprise routière contiguë au lot 3 926 874 dans les limites municipales de Saint-Casimir;

DE procéder au paiement de ces travaux à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade au cours du prochain exercice financier (2020);

DE prévoir les sommes requises au prochain budget pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE

2019-10-15-215

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS EN REGARD DE LA RECONSTRUCTION DU BARRAGE (PRISE D'EAU) DE L'AQUEDUC DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser la conception des plans et devis en regard de la reconstruction du barrage (prise d'eau) de l'aqueduc de Saint-Casimir et ce, en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels #2019-09-09-194 déposé sur le SEAO le 11 septembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des soumissions a été effectuée le 10 octobre dernier par le comité de sélection et que les résultats sont les suivants:

Firme	Rang	Note technique	Prix (taxes incl.)	Pointage final
Stantec Experts-conseils Ltée	1	80	149 547.98\$	8.69
FNX-Innov inc.	2	73	188 800.45\$	6.52
SNC-Lavalin inc.	3	78	208 162.24\$	6.15

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité de sélection est de mandater le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Stantec Experts-conseils Ltée;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le mandat pour réaliser la conception des plans et devis en regard de la reconstruction du barrage (prise d'eau) de l'aqueduc de Saint-Casimir soit adjugé à la firme Stantec Experts-conseils Ltée au montant de 149 547.98\$ (taxes incluses);

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels (incluant les addenda), l'offre de services incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

QUE la présente résolution soit transmise aux firmes ayant déposé une offre de services ainsi qu'au MAMH;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41200 419 « Honoraires professionnels ».

D'IMPUTER cette dépense au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

2019-10-15-216

DEMANDE DE RADIATION À LA SHQ DU SOLDE DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE 2018

CONSIDÉRANT que la Direction du suivi financier et du pilotage opérationnel de la SHQ a acheminé le 13 décembre 2017 à la municipalité le budget 2018 de l'OMH du Grand Portneuf;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoyait une contribution municipale de 2 644\$ au déficit d'exploitation pour l'OMH situé à Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que le déficit réel pour l'année 2018 représente une contribution municipale de 15 789.30\$, soit une augmentation de près de 600% par rapport au budget présenté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a été informée que récemment cette situation;

CONSIDÉRANT que cette somme n'a pas été budgétée comme contribution municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir n'a pas approuvé les nombreuses autres versions budgétaires de l'OMH du Grand Portneuf au cours de 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a quand même versé récemment une somme de 7 600\$ à l'OMH du Grand Portneuf en regard du déficit 2018 et qu'il reste un solde de 8 189.30\$;

CONSIDÉRANT qu'une prime de départ a été versée;

CONSIDÉRANT que le 2^e paragraphe de l'article 11-C du Contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation stipule que « *Tout coût ou service non relié directement à la mise en disponibilité de logements ne peut être inclus aux dépenses d'opération à moins que les parties ne se soient entendues, au préalable, à son sujet* »;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente n'est intervenue avec la Municipalité de Saint-Casimir à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir considère que l'OMHGP et la SHQ sont en défaut d'avoir respecté intégralement les termes et obligations du Contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir considère que le solde de 8 189.30\$ doit être absorbé par la Société d'habitation du Québec et/ou par l'OMH du Grand Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander à la Société d'habitation du Québec de procéder à la radiation du solde de 8 189.30\$ de la contribution municipale 2018 en regard de l'OMH de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2019-10-15-217

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR À L'ÉDITION 2020 DE LA COMMISSION BRASSICOLE

CONSIDÉRANT que l'édition 2020 de la Commission Brassicole se tiendra le 19 et le 20 juin prochains;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir donne son appui à l'édition 2020 de la Commission Brassicole;

D'AUTORISER le détournement de la circulation à compter du vendredi 19 juin 2020 (09h00) jusqu'au dimanche 21 juin 2020 (17h00);

D'INDIQUER aux organisateurs de l'évènement qu'ils seront responsables de la sécurité et de la circulation, notamment en ce qui regarde le passage des véhicules d'urgence (police, pompiers et ambulance) ainsi que les véhicules lourds et agricoles et ce, sur et dans les rues entourant le site de l'évènement;

QUE les organisateurs doivent prévoir la présence d'un vigile aux deux extrémités de la rue Tessier Est pour toute la durée du détournement de la circulation.

ADOPTÉE

2019-10-15-218

DEMANDE D'AJUSTEMENT DE SNC LAVALIN / SURVEILLANCE BUREAU ET MISE À JOUR DU PLAN DE RINCAGE

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré a été octroyé le 13 août 2018 à la firme SNC Lavalin pour la réalisation des plans et devis pour la rue Mgr Douville (voir résolution 2018-08-13-160), puis modifié par la résolution 2019-04-08-074;

CONSIDÉRANT que le projet a été modifié en ajoutant des travaux sur la rue Lacoursière;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJUSTER à la hausse le contrat octroyé de gré à gré à la firme SNC Lavalin d'un montant de 3 500\$ (plus taxes) ce qui portera le contrat à 23 258\$ (plus taxes);

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2019-10-15-219

RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS / BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adhérer à nouveau à ce service;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER au service de consultation express pour l'année 2020 de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l au montant de 500\$ (plus taxes) et ce, selon les termes de la lettre du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE

2019-10-15-220

RENONCIATION À UNE SERVITUDE D'AQUEDUC / LAC À L'ANGUILLE À SAINT-ALBAN (NUMÉRO D'INSCRIPTION 187 832 DIVISION D'ENREGISTREMENT DE PORTNEUF)

CONSIDÉRANT qu'une servitude d'aqueduc a été consentie à la Corporation d'aqueduc de Saint-Casimir le 2 avril 1968 en regard du Lac à l'Anguille situé dans le canton d'Alton du cadastre de Saint-Alban;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est aujourd'hui la cessionnaire de cette servitude et qu'elle ne projette aucun projet d'aménagement d'aqueduc en regard de ce lac;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir renonce à ses droits en regard de la servitude d'aqueduc en lien avec le Lac à l'Anguille situé dans le canton d'Alton du cadastre de Saint-Alban (numéro d'inscription 187 832 division d'enregistrement de Portneuf);

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les documents relatifs à cette renonciation de droits.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2019-10-15-221

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h40.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire